

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 3 (1980)
Heft: 1

Artikel: Un système d'identification des individus en généalogie
Autor: Menthonnex, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-870751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES INDIVIDUS EN GÉNÉALOGIE

Il est naturel que chacun s'intéresse aux personnes portant le même patronyme que soi. Qui n'a pas cherché à déterminer son degré de parenté avec tel notable, telle célébrité ou plus simplement tel voisin portant le même nom de famille? Cette curiosité bien légitime incite de nombreuses personnes à effectuer des recherches généalogiques se rapportant à leur famille.

Au cours d'une première phase de recherche, faite le plus souvent de tâtonnements peu systématiques, le généalogiste amateur est confronté à divers problèmes: il s'aperçoit que certains prénoms sont portés par plusieurs membres d'une même famille, il se rend compte qu'il est indispensable de disposer en permanence, clairement définies, des filiations déjà établies, ... Notre chercheur prend ainsi conscience de l'importance d'une identification précise de chacun des individus impliqués dans ses travaux, identification établie par exemple à l'aide d'une série de lettres ou de chiffres attribués selon un code.

La lecture de quelques ouvrages généalogiques de base¹ l'aiguillera sur les méthodes de numérotation les plus fréquemment utilisées, telles celle de Stradonitz² pour les recherches d'ascendance ou celle d'Aboville³ pour les tables de descendance; à moins qu'il ne soit tenté par l'application d'un code du type de ceux utilisés actuellement dans certaines administrations, le numéro de «l'assurance vieillesse et survivants» attribué à chaque personne résidant en Suisse, par exemple⁴.

Bien que largement employés, ces systèmes d'identification ne nous semblent pas être bien adaptés aux études englobant l'ensemble des individus portant le même patronyme. Sans chercher présentement⁵ à analyser les avantages et les faiblesses de chaque méthode, notre propos est de présenter un système d'identification bien approprié au type de recherche mentionné ci-dessus, système qui devra permettre au besoin un traitement des informations par ordinateur⁶.

Principe

Le système d'identification que nous avons développé a été testé dans le cadre d'une recherche personnelle⁷; *il est principalement fondé sur le patronyme complété par la date de naissance, connue ou estimée, de chaque individu.*

Ainsi, Alexandre Yersin, né le 22 septembre 1863, aura l'identification «Yersin 1863». Il est évident que, lorsque la recherche ne concerne que des individus portant le même patronyme, ce dernier sera systématiquement sous-entendu, l'identification ci-dessus devenant «1863».

Afin d'être satisfaisant dans tous les cas, ce système d'identification doit toutefois être affiné par l'adjonction de trois informations complémentaires:

Différenciation des individus nés la même année

Il arrive fréquemment que des individus portant le même nom de famille soient nés la même année. Afin de leur attribuer un code permettant de les distinguer les uns des autres, il suffit de compléter la date de naissance par un chiffre⁸ selon la règle suivante:

Le premier individu identifié reçoit le numéro égal à son année de naissance; le deuxième individu identifié, né la même année, reçoit le numéro égal à son année de naissance suivi d'un 2; le troisième reçoit le numéro égal à l'année de naissance suivi d'un 3, etc.

Par exemple, si, après avoir identifié Alexandre Yersin mentionné ci-dessus, nous repérons un certain Guillaume Yersin né le 17 avril 1863, nous lui attribuons le code «18632».

Identification des épouses

La solution retenue, par souci de simplification, consiste à ne pas donner aux épouses un numéro basé sur leur date de naissance, mais à leur attribuer le numéro de leur époux, suivi d'un 1 pour la première femme, d'un 2 si elle est la deuxième femme, etc.⁹.

Afin de ne pas créer de confusion avec le chiffre introduit éventuellement pour différencier les individus nés la même année, nous intercalons systématiquement un zéro lorsque le numéro de l'époux ne comporte que quatre chiffres. Ainsi, la première

femme d'Alexandre Yersin aura le numéro «186301». La troisième femme de Guillaume Yersin aurait, elle, le numéro «186323» puisque son mari a reçu le numéro «18632».

Individus dont la date de naissance est inconnue

Il arrive fréquemment qu'un individu soit identifié sans qu'on connaisse avec précision son année de naissance: il n'est alors pas possible de lui attribuer un numéro définitif. La solution proposée consiste à lui affecter un numéro provisoire basé sur une évaluation de son année de naissance¹⁰.

Afin de distinguer les numéros définitifs des numéros provisoires, il est nécessaire de compléter ces derniers par un signe distinctif, un P (= provisoire) par exemple.

Ainsi, supposons que Guillaume Yersin (numéro «18632») ait un fils Jules dont on ne connaît pas l'année de naissance. Nous lui attribuons un numéro provisoire qui peut être «1888 P»¹¹, estimant qu'on doit être assez proche de la réalité en prévoyant une différence d'âge de 25 ans entre le père et le fils. Le jour où nous retrouverons l'année de naissance de Jules, 1890 par exemple, nous lui attribuons un numéro définitif («18903») si nous avons identifié auparavant deux individus nés en 1890), puis nous remplaçons le numéro provisoire par le numéro définitif¹².

Quelques remarques sur l'utilisation de ce système d'identification

L'inscription, sur le dossier de chaque individu, du numéro attribué à son père et à ses enfants permet de reconstituer, avec ou sans l'aide d'un ordinateur, ses tables d'ascendance et de descendance.

Le classement par ordre croissant¹³ des numéros d'identification permet d'obtenir une liste des individus classés par ordre chronologique des naissances¹⁴.

Il est naturellement possible d'utiliser ce système d'identification pour des travaux de démographie historique dans lesquels interviennent de nombreuses familles; la numérotation est alors appliquée indépendamment pour chaque patronyme, ce qui permet d'identifier avec précision tout individu grâce à son patronyme¹⁵ suivi de son numéro.

En conclusion, nous pensons que ce système d'identification, d'emploi facile, présente trois intérêts principaux:

- il donne la possibilité d'identifier d'une manière précise chaque individu;
- il permet de situer immédiatement l'époque au cours de laquelle a vécu la personne;
- il se prête, au besoin, à l'emploi d'un ordinateur.

Jean MENTHONNEX.

NOTES

¹ Une bibliographie sur le sujet est mentionnée par exemple (pp. 337-340) dans l'ouvrage de Yann Grandeau, *A la recherche de vos ancêtres*, Paris, Stock, 1974, 348 p.

² Cette numérotation, que Stephan Kekulé von Stradonitz a fait connaître, est en général attribuée à Jérôme de Sosa. Il semble toutefois que sa paternité doive revenir à Michel d'Eitzing, vers 1590, ainsi que le relève Paul E. Cleassens dans son article «Tableau d'ascendance. Méthode horizontale et numérotation», dans *L'intermédiaire des généalogistes*, 1961, pp. 237-240.

³ Voir par exemple la description du procédé du comte Jacques d'Aboville dans l'ouvrage de Pierre Durye, *La Généalogie*, Paris, P.U.F., 1975 (1^{re} éd. 1961), (coll. Que sais-je? N° 917), pp. 70-74.

⁴ Ce numéro AVS, composé de 11 chiffres, tient compte du nom de famille, du sexe, de la date de naissance et de la nationalité de l'individu; il comprend également un numéro d'ordre pour distinguer les personnes dont le numéro de base est identique, ainsi qu'un chiffre de contrôle module 11.

⁵ Une recherche comparative est en cours, en collaboration avec M. Claude Vetterli; elle fera ultérieurement l'objet d'une publication intitulée: *Identification des individus en démographie historique et en généalogie; conséquences sur un traitement informatique éventuel*.

⁶ L'usage de l'informatique en généalogie, actuellement peu fréquente à notre connaissance, laisse pourtant entrevoir des possibilités remarquables:

- pour la saisie, le contrôle et la modification des informations généalogiques;
- pour le développement de banques de données généalogiques (des fichiers informatiques très volumineux sont par exemple en cours de constitution par «The Genealogical Society of The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints». Lors d'un séjour récent à Salk Lake City, Utah, U.S.A., où se trouve le siège de cette société, nous avons pu observer des dizaines de personnes codifier et saisir des données généalogiques en provenance du monde entier);
- et même, grâce aux progrès récents de l'infographie, pour des représentations automatiques de haute qualité d'arbres généalogiques.

Il est significatif de constater que, pour la première fois sauf erreur, une commission étudiant le sujet a siégé lors du cinquième congrès français de généalogie, les 21 et 22 octobre 1979 à Lyon.

⁷ Nous avons appliqué ce système d'identification lors de l'établissement d'un fichier recensant plus de six cents individus ayant porté dès le XI^e siècle le patronyme de Menthonnex. Sur la base d'un extrait du fichier, certains traitements informatiques ont été effectués à l'aide du programme INFOL-2 (cf «*Manuel de référence INFOL-2*», Genève, CUI et CERN, 3^e éd., 134 p.).

⁸ Au cas où la famille étudiée est particulièrement nombreuse, il peut y avoir plus de 9 individus nés la même année. Il suffit alors de compléter l'année de naissance par deux chiffres, ce qui permet de distinguer jusqu'à 99 personnes nées la même année.

⁹ Il est évident que, d'une façon semblable, il est possible d'étudier chaque homme ayant épousé une femme portant à la naissance le patronyme étudié. Il faut toutefois être attentif au fait qu'une telle solution complique, par exemple, les tris ultérieurs effectués sur la base du numéro d'identification puisqu'il faudra souvent commencer par éliminer ces individus portant d'autres noms. Nous préférons généralement regrouper toutes ces alliances dans un ou plusieurs fichiers annexes, une référence de part et d'autre assurant le lien nécessaire avec le fichier de base.

¹⁰ L'évaluation de l'année de naissance sera évidemment basée sur le bon sens. On peut estimer par exemple qu'une femme dont on ne connaît que l'année de mariage est née vingt ans plus tôt.

¹¹ En cas d'utilisation de certains programmes de tri par ordinateur, il sera parfois nécessaire d'introduire deux zéros entre la date estimée et le symbole P; ces zéros correspondent aux zones réservées à la différenciation des individus nés la même année et à l'identification des épouses. Le numéro provisoire de Jules Yersin sera dans un tel cas «188800P».

¹² L'expérience nous a montré qu'il est utile de conserver une liste des numéros provisoires que nous abandonnons après les avoir remplacés par les numéros définitifs. Il peut en effet arriver, lors du changement de numéros, que l'on oublie d'effectuer cet échange sur tous les documents où le numéro provisoire se trouvait.

¹³ Opération qu'il est souhaitable d'effectuer à l'aide d'un ordinateur lorsque le nombre d'individus impliqués devient grand (par exemple supérieur à cinq cents) ou lorsqu'on souhaite disposer en cours d'étude de listes régulièrement mises à jour.

¹⁴ L'ordre chronologique n'est pas respecté à l'intérieur de chaque année puisque nous n'avons pas tenu compte des jours et des mois lors de l'affectation du numéro d'identification. (Nous n'avons en effet pas jugé opportun d'intégrer les mois et les jours au système d'identification développé, les avantages potentiels nous semblant dérisoires par rapport à l'accroissement de complexité de l'ensemble.) De plus, les épouses ne sont pas classées d'après leur âge, mais sont mentionnées immédiatement après leur mari.

¹⁵ Au cas où le patronyme est momentanément inconnu, il est possible d'attribuer à l'individu concerné un patronyme provisoire, XXX par exemple, dont l'usage est semblable à celui, décrit ci-dessus, des numéros provisoires.

J.M.

